

Le musée Robert-Tatin va devenir départemental



Le musée Robert-Tatin, à Cossé-le-Vivien, va passer sous le pavillon des musées départementaux.

Archives Ouest-France

À Cossé-le-Vivien, l'étrange musée, l'un des sites les plus visités en Mayenne, va passer sous le giron du conseil départemental. Il en deviendra propriétaire le 1^{er} janvier 2020.

C'est l'un des sites départementaux les plus visités du département, après le musée archéologique de Jublains et le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) du château de Sainte-Suzanne. 30 000 visiteurs y ont été accueillis fin août.

Un site « **remarquable** »

« **C'est un grand jour** », annonce Olivier Richefou aux élus réunis au conseil départemental, vendredi. « **Une décision majeure** » figure à l'ordre du jour. Faire de la Mayenne le propriétaire du musée Robert-Tatin au 1^{er} janvier 2020. Un site « **remarquable labellisé musée de France et maison des illustres** ». Le site, fondé en 1969, où vivait l'artiste, s'étend sur 7 hectares, à Cossé-le-Vivien. Il comprend « **le musée et ses collections nombreuses, les sculptures monumentales et un très vaste jardin.** »

Depuis 2011, « **le musée bénéficie d'une subvention annuelle de 123 800 €** », argumente Olivier Richefou. Le conseil départemental y investit régulièrement. Pas moins de 160 000 € ont été consacrés « **à la rénovation des toitures et l'aménagement de réserves d'espaces pédagogiques.** » La « départementalisation » du musée va « **faciliter la recherche et la diffusion des collections et du fonds d'archives. Notre ambition est d'augmenter le rayonnement de l'œuvre de Robert Tatin.** »

La Mayenne devient propriétaire à titre gratuit. Elle intègre les sept agents qui seront placés sous la responsabilité d'Alice Arnault, conservatrice des musées de la Mayenne.

A-L.B.